

# Alignement des IKV, la direction joue la montre FO suspend la conciliation !

2024-02 Roissy, le 15 janvier 2024.

Le processus de négociation engagé entre **FO** et la Direction dans le cadre de la médiation juridique pouvait laisser entrevoir un retour à la raison sur l'épineux sujet de l'alignement des IKV.

Depuis des mois, **FO** s'évertue à construire la solution la plus acceptable pour le collectif et les salariés dans ce lourd dossier.

Comme dans toute négociation, nous avons été capables de concessions. Mais la Direction semble vouloir jouer à l'épicière. Notre ouverture à une solution négociée n'a en rien entamé notre détermination à aboutir !

Aujourd'hui, la Direction a profité d'une réunion d'échange sur les IKV pour annoncer sa volonté d'étaler l'alignement sur 36 mois !

Nous savons que les attentes des salariés sont très importantes. Cette injustice n'a que trop duré.

**2024 doit être l'année de l'alignement, il ne peut en être autrement.**



**FO** Air France a décidé de suspendre les négociations dans le cadre de la médiation juridique. Après cette réunion, si la Direction s'entête, ce dossier se traitera devant les tribunaux.

Commencez à préparer les documents pour faire valoir vos droits. **FO** ne se dérobera pas comme d'autres l'ont fait par le passé sur ce sujet. Nous accepterons le long combat juridique que cela implique, que personne ne se méprenne.

**La Direction a choisi une drôle de musique pour commencer ces NAO...**

Christophe Malloggi  
Secrétaire général



Roissy, le 15 janvier 2024.  
N°2024-03/CM.CM

Monsieur Patrice Tizon  
Directeur Général Adjoint  
Ressources Humaines et Politique Sociale  
DG.DP

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion d'échanges du 15 janvier 2024 consacrée à l'alignement des IKV, vous nous avez fait part d'un rattrapage échelonné sur 36 mois.

Comme vous aviez répondu favorablement à notre demande d'inscrire dans l'accord NAO 2023 l'engagement d'alignement des IKV sur les IKS, nous avons accepté la médiation proposée. Cet acte fondateur dans la résolution de cette problématique traduisait notre volonté commune d'aboutir par la voie de la négociation.

Lors de la médiation, nous avons été à l'écoute de certains de vos arguments. La seule proposition acceptable pour FO était un rattrapage en une seule fois au plus tard au cours du premier trimestre 2024. Votre choix ne répond pas à notre demande mais surtout, il ne répond pas du tout aux attentes de nos adhérents et de nos collègues.

**L'attente légitime du personnel au sol ne se satisfera pas d'échéances dans le rattrapage.**


Par conséquent, nous avons informé notre avocat conseil de notre souhait de nous retirer de la procédure de médiation.

A défaut d'une évolution positive de votre proposition, la procédure juridique reprendra et trouvera son issue devant les tribunaux.

Nous vous rappelons que le cadre de discussion des NAO ne peut se substituer au cadre juridique dans lequel nous sommes engagés.


Dans l'attente de la prise en compte de ce courrier, nous vous adressons nos sincères salutations.

Christophe Malloggi  
Secrétaire général

 01.41.56.04.52

 [bureaucentral@sgfoaf.fr](mailto:bureaucentral@sgfoaf.fr)

 [www.foairfrance.fr](http://www.foairfrance.fr)

 01.41.56.04.52

 [bureaucentral@sgfoaf.fr](mailto:bureaucentral@sgfoaf.fr)

 [www.foairfrance.fr](http://www.foairfrance.fr)